

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 janvier 2024

---

RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL  
MUNICIPAL - (N° 2051)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 146

présenté par

Mme Descamps, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout,  
M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,  
M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile,  
M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Yousouffa

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si est compréhensible la démarche visant à assouplir les règles qui régissent le fonctionnement d'un conseil municipal et notamment la question des pouvoirs donnés à un conseiller absent à un autre conseiller chargé de voter à sa place, il n'apparaît pas pertinent de généraliser les modifications exceptionnelles en usage notamment durant la pandémie car elles sont susceptibles de participer à une banalisation de l'absentéisme des conseillers municipaux et donc de contribuer à une forme de démotivation et de désinvestissement de la part des équipes municipales en place, à l'heure où il est déjà difficile de trouver des citoyens prêts à investir de leur temps et de leur énergie au service de leur commune.